

ORGANISATION MONDIALE
DU COMMERCE

N° _____

G/SECRET/HS/6/Corr.1

6 mars 1997

Original: espagnol

SYSTEME HARMONISE - NEGOCIATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE XXVIII

Communication de documentation

Liste LXXXVIII - Guatemala

Corrigendum

La Mission permanente du Guatemala a fait parvenir au Secrétariat la communication ci-après, datée du 26 février 1997.

Me référant à la transposition dans la nomenclature du Système harmonisé des concessions négociées par le gouvernement guatémaltèque dans le contexte de son accession au GATT et reprises dans la Liste LXXXVIII, j'ai l'honneur de vous informer que les consultations avec les pays qui avaient demandé à en tenir sont terminées et qu'il a été convenu d'apporter à la Liste les modifications de forme indiquées ci-après.

Je précise à cet égard que les modifications de forme se rapportent aux droits de négociateur primitif consentis par le gouvernement guatémaltèque dans le contexte de son accession au GATT.

ANNEXE
CORRIGENDUM

NUMERO TARIFAIRE NAUCA II	NUMERO TARIFAIRE (SAC)	DROIT DE NEGOCIATEUR PRIMITIF (DNP)
7332.80.00	7318.29.00	CA
7601.00.00	7601.20.00	AU, CA ¹

¹CA: 20 pour cent.